

tance Le projet de loi est de ceux qu'un conseil municipal pourrait adopter sans risque les yeux fermés.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la 2e fois.)

TROISIÈME LECTURE

L'honorable M. DANDURAND propose la 3e lecture du bill.

La motion est adoptée, et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.

Le Sénat s'ajourne à demain à trois heures de l'après-midi.

SÉNAT

Mardi 30 mai 1939.

La séance est ouverte à trois heures de l'après-midi, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prières et affaires courantes.

BILL MODIFIANT LA LOI DES GRAINS DU CANADA

RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable M. BLACK présente le rapport du comité permanent de la banque et du commerce sur le bill 62, intitulé: "Loi modifiant la loi des grains du Canada", et en demande l'adoption.

La motion est adoptée.

TROISIÈME LECTURE

L'honorable M. MARSHALL propose la 3e lecture du bill.

La motion est adoptée, et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.

BILL MODIFIANT LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable M. BLACK présente le rapport du comité permanent de la banque et du commerce sur le bill 63, intitulé: "Loi modifiant la loi sur la Commission canadienne du blé, 1935", et en demande l'adoption.

—Honorables sénateurs, vu que la plupart d'entre nous siégeaient en comité lors de l'examen du bill, et que les amendements maintenant présentés ont été discutés dans cette Chambre aussi bien qu'au comité, je m'abstendrai d'en donner lecture.

(La motion est adoptée.)

TROISIÈME LECTURE

L'honorable M. MARSHALL propose la 3e lecture du bill.

L'honorable M. ASELTINE: Honorables représentants, le bill à l'étude revêt une importance capitale pour la Saskatchewan, et je tiens à appeler l'attention du Sénat sur un point que j'ai soulevé ce matin au comité de la banque et du commerce et au sujet duquel je veux proposer un amendement au bill avant son adoption en troisième lecture. On se rappellera que l'an dernier, lorsque la Commission du blé fixa à 80c. f.à.b. Fort-William le prix initial du blé, la province de l'Alberta trouva à redire aux mesures prises, et qu'à la suite de pourparlers avec le Board of Trade de Vancouver, le maire de cette ville et les cultivateurs de l'Alberta, la Commission statua que la population de cette province devait bénéficier aussi de ces mesures et toucher pour son blé le prix auquel elle aurait droit si l'expédition en était faite par Vancouver. L'adoption de la base f.à.b. Fort-William par la Commission du blé l'an dernier favorisait nettement la province du Manitoba, au détriment de celle de l'Alberta, et c'est pourquoi la population de cette dernière province trouva à redire.

Les Manitobains ont de la chance. Ceux qui habitent aux environs de Winnipeg peuvent expédier leur blé à Fort-William à raison de 12c. seulement le 100 livres, alors que le taux est de 25c. en Saskatchewan, où j'habite, et de 26 à 30c. dans la plupart des endroits de l'Alberta.

Mon opposition au bill dès qu'il nous fut présenté venait de l'établissement du prix de 70c. le boisseau sur la base de Fort-William. C'est un désavantage pour les cultivateurs de l'Alberta. Les cultivateurs de la Saskatchewan, au détriment desquels les Manitobains avaient été favorisés l'an dernier, se trouvent encore, cette année, dans une situation relativement désavantageuse. Nous qui habitons le nord de la Saskatchewan jouissons d'un taux beaucoup plus avantageux que celui de 25c. le 100 livres, si notre blé est expédié en direction de Churchill. La Commission du blé pourrait économiser grandement en y dirigeant ses consignations, le droit d'emmagasiner n'y étant que d'un cent le boisseau en regard des 7 à 8c. le boisseau exigés à Fort-William et Vancouver.

Voici où je veux en venir. Les expéditeurs de Saskatchewan, l'an dernier, étaient handicapés par rapport à ceux du Manitoba et de l'Alberta lorsque ceux-ci expédiaient le blé, les premiers, à Fort-William et les seconds à Vancouver, et il en sera de même si le bill est adopté tel qu'il est. Il faut faire quelque chose en faveur de l'agriculteur oublié dans